

AVIS CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2018-E-005

Séance du 25 janvier 2018

**Demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées pour
l'enlèvement d'un autour des palombes, *Accipiter gentilis*
déposée par Madame Suptil Agnès**

Lors de sa séance du 25 janvier 2018, le CSRPN a examiné la demande de dérogation à la réglementation sur les espèces protégées pour l'enlèvement d'un autour des palombes, *Accipiter gentilis*, pour cause de dégâts dans une exploitation de poules pondeuses. Cette demande a été déposée par Mme Suptil.

A titre exceptionnel, le CSRPN émet un avis favorable pour cette demande d'enlèvement de ce spécimen d'autour des palombes. Il attire cependant l'attention du pétitionnaire sur le fait que ce spécimen s'est certainement spécialisé sur ce type de ressource et qu'il convient de le relâcher à une grande distance de l'exploitation.

Le CSRPN insiste sur la nécessité de rechercher des solutions techniques durables en lien avec la LPO pour éviter que cette situation se renouvelle.

le Président du CSRPN
Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS

